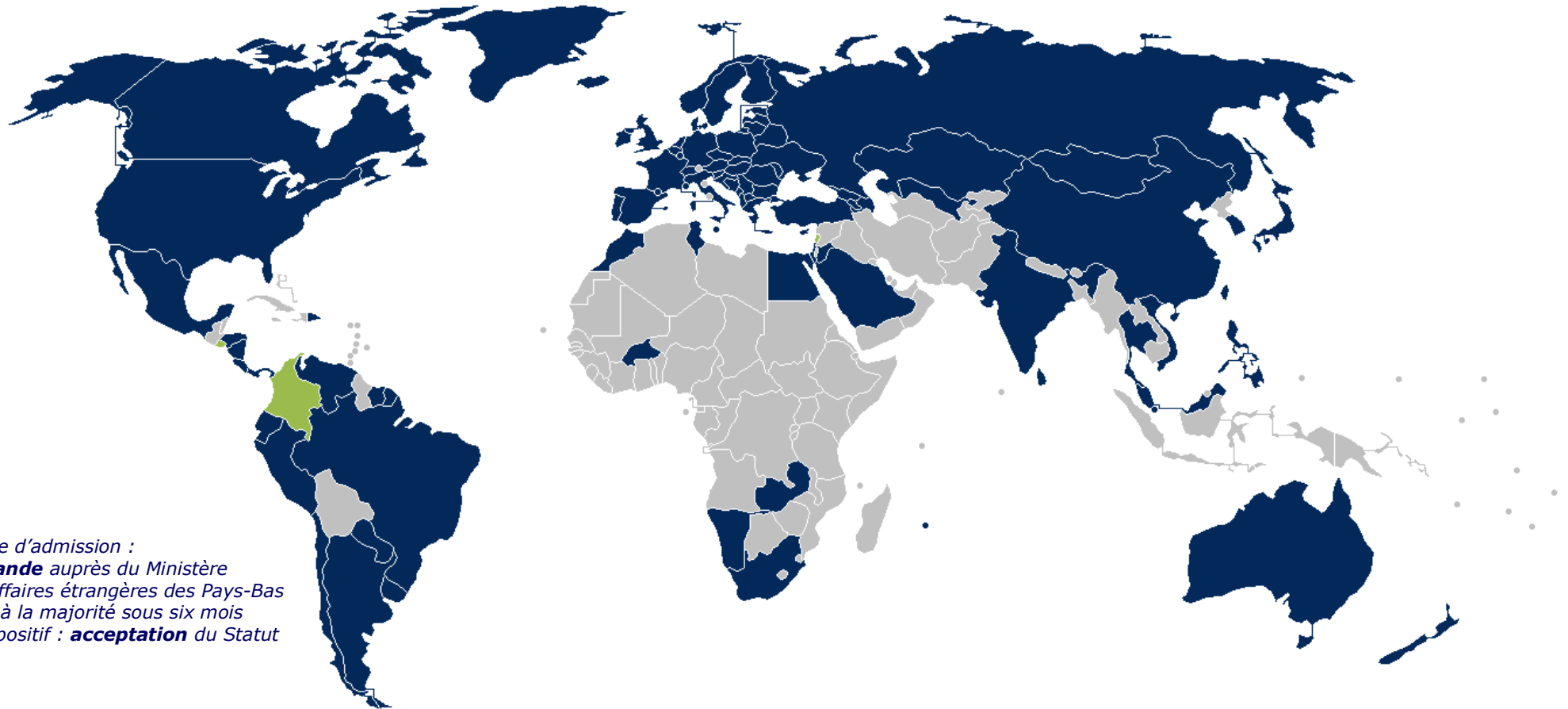


Membres de la HCCH



Procédure d'admission :

1. **Demande** auprès du Ministère des Affaires étrangères des Pays-Bas
2. **Vote** à la majorité sous six mois
3. Vote positif : **acceptation** du Statut

États candidats
 États qui ont demandé leur admission et attendent le terme de la période de vote de six mois (les dates mentionnées correspondent aux échéances pour les différents États)

États admis
 États ayant demandé leur admission, acceptée par un vote positif, mais qui doivent encore accepter le Statut pour devenir des États membres

90 Membres
89 États, plus l'Union européenne

Colombie, El Salvador, Liban

* Y compris les Parties non contractantes ayant entrepris les démarches en vue de devenir Membre.
 N.B. : Les frontières sur cette carte se fondent sur celles de la Section de la Cartographie de l'ONU. Le nombre d'États reflète les Parties telles que répertoriées par le dépositaire (MAE NL). Ils ne sauraient engager aucune responsabilité, ni impliquer aucune reconnaissance officielle.